

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20190404-DCM-201904-16-

Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 4 avril 2019
	Compte-rendu affiché le 12 avril 2019
art. 16 Code Municipal : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019
en exercice : 35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
qui ont pris part à la délibération 34	Présidente : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. Thibaut ASTIER Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

16

**Projet de terrain de sport
en revêtement synthétique
et éclairage**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, RODRIGUEZ, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport n° 4 puis pouvoir à M. TULOUP à partir du rapport n° 7), CAMINALE, VALENTINO, COATIVY jusqu'au rapport n° 12, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), ASTRE (pouvoir à Mme BOIRON), VILLARET (pouvoir Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), ALLES (pouvoir à M. ASTIER).

Monsieur VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, explique que la ville de sainte Foy-lès-Lyon accorde une grande place au sport, parce que celui-ci s'inscrit dans une politique municipale plus globale de santé, de bien-être, et qu'il est l'un des principaux lieux de citoyenneté active de notre société. Le sport est créateur de lien social, d'engagement, de volontariat, et permet l'apprentissage de règles et de valeurs. Il est un vecteur d'éducation en milieu scolaire comme dans les clubs. Il est également un facteur de plus en plus reconnu comme essentiel à la bonne santé et à la prévention des risques sanitaires.

Outre le soutien aux associations et au bénévolat, un effort est porté sur la qualité des équipements sportifs mis à disposition. Le développement des activités sportives nécessite en effet des installations suffisamment disponibles et offrant de bonnes conditions de pratique.

Or plusieurs besoins sont apparus nécessitant d'adapter le terrain d'honneur du stade du Plan du Loup. Le développement du football féminin est un enjeu important sur le plan national et international mais aussi au sein de la Métropole. Il y a un intérêt fort à Sainte Foy-lès-Lyon, dans le contexte local porteur d'une équipe lyonnaise plusieurs fois championnes d'Europe, de développer, à travers le football féminin, le sport pour tous et toutes.

Outre le développement de la pratique du football féminin, les travaux envisagés au stade du plan du Loup visent à obtenir le classement fédéral de football de niveau 5 qui permet d'évoluer dans les compétitions de football de niveau départemental et régional. La capacité d'accueil du club de football sera accrue et la pratique du rugby renforcée. En cohérence avec les orientations de la ville en matière de santé, de bien-être et d'éducation, le terrain offrira également aux élèves du collège et des écoles une infrastructure de qualité pour le développement des activités physiques et sportives.

La solution technique proposée, pour augmenter le temps d'utilisation et améliorer la qualité de la pratique, est le remplacement de la surface actuelle par un terrain avec un revêtement en gazon synthétique avec ajout de l'éclairage. Cette solution présente l'avantage d'être moins consommatrice en eau et en entretien quotidien.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est un commencement des travaux en juillet pour une mise en service au mois d'octobre 2019.

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 900 000 € TTC (750 000 € HT) dont le financement est prévu sur fonds propres et qui fera l'objet d'une demande de subvention à la Fédération Française de Football (fonds d'aide au football amateur) et d'une demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le lancement de ce projet,

- AUTORISER Madame le Maire ou l'adjoint délégué au sport à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre),

- APPROUVE le lancement du projet décrit ci-dessus,

- AUTORISE madame le Maire ou l'adjoint délégué au sport à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI